



[NOUS CONTACTER \(/NOUS-CONTACTER\)](#) [ESPACE PIGISTES \(HTTP://PIGISTES-CFDT.FR/\)](http://pigistes-cfdt.fr/) [ESPACE CONSEIL NATIONAL \(/USER\)](#)



CONVENTION COLLECTIVE DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC :

Leur voyage de conserve vers de nouveaux horizons sociaux durera quinze mois selon eux. Un temps prévu par le Code du travail pour négocier un nouvel accord. Toutefois, le même article du code du travail précise : « sauf clause prévoyant une durée supérieure ». Et la clause prévoyant une durée de trois ans est clairement stipulée dans la Convention collective de la communication et de la production audiovisuelle. Une durée de trois ans qui elle-même débute au terme du cycle de validité du texte et repousserait ainsi l'échéance en 2014 !

Dans ce contexte, la position des tutelles ministérielles n'est pas connue. Car ce sont bien aujourd'hui les orientations du gouvernement en matière d'audiovisuel public qui président au futur des relations sociales dans ce secteur. Elles doivent assumer leurs responsabilités face aux personnels de l'audiovisuel public.

La dissolution de l'association d'employeurs (AESPA) ne contraint en aucune manière chaque entreprise à dénoncer ou mettre en cause le texte de la convention. Chaque société peut le conserver. Juridiquement, rien ne s'y oppose.

Le Syndicat national des médias CFDT souhaite le maintien des textes collectifs dans les sociétés de l'audiovisuel public. Il n'est pas hostile à une négociation qui permettrait, comme il le propose depuis longtemps déjà , d'adapter certains aspects aux réalités actuelles.

La CFDT Médias sera toutefois intransigeante sur les principes sains et pertinents que porte la convention actuelle et que sont notamment les garanties

salariales, le paritarisme, les garanties sociales protectrices.

Dans cette perspective, ne pas être astreint et contraint à une période de douze mois francs, temps très court face à l'ampleur de la tâche et l'importance de l'enjeu, relève de la sagesse la plus élémentaire. La CFDT fera valoir l'application de cette disposition conventionnelle par tous les moyens légaux à sa disposition.

La CFDT médias agit et propose d'ores et déjà avec pour objectif que la négociation d'accords collectifs qui s'ouvre ne se transforme ni en naufrage pour les droits sociaux ni en galère pour les salariés.

PARTAGER SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Share 0

Tweeter

 Share

Liens

CFDT Confédération (<http://www.cfdt.fr/>)

F3C Fédération (<http://www.f3c-cfdt.fr/>)

Observatoire de la Déontologie de l'Information - ODI
(<http://www.odi.media/>)

Conférence nationale des métiers du journalisme
(<http://www.cnmj.fr/presentation/>)

Ass° de préfiguration des conseils de presse
(<http://apcp.unblog.fr/>)

Les Assises du journalisme
(<http://www.journalisme.com/>)

International IFJ (<http://www.ifj.org/>)

Fédération européenne des journalistes
(<http://europeanjournalists.org/fr/>)

Reporters Sans Frontières (<https://rsf.org/fr>)

Mentions légales site internet (/mentions-
l%C3%A9gales-site)

La CFDT dans les médias

Bayard-presse (<http://cfdtbayard.wordpress.com/>)

CFDT Publihebdos (<http://www.cfdt-publihebdos.infos.st>)

CFDT-FTV (<http://cfdt-ftv.over-blog.org/>)

France Télévision (<http://cfdt-ftv.over-blog.org/>)

Le Courrier Picard (<http://cfdt-courrierpicard.blogspot.com/>)

Ouest-France (<http://cfdt-of.over-blog.org/>)

Radio-France CFDT (<http://www.cfdt-radiofrance.fr/>)

Site WK (<http://www.rsf.org/-français-.html>)

Suivez nous !

 (<http://www.facebook.com>)

 (<https://twitter.com/USJCFDT>)

 (</~vanessa/cfdt/rss.xml>)